

## HONORAIRES DE TRANSACTIONS

à la charge du vendeur

10 %
7 %
6 %
5 %

Montant honoraires minimum TTC : 5 000 €

## HONORAIRES DE LOCATIONS

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)

Bailleur : Etat des lieux	3 €/m²
Bailleur : Visites, constitution de dossier, rédaction de bail	7 €/m²
Locataire : Etat des lieux	3 €/m²
Locataire : Visites, constitution de dossier, rédaction de bail	7 €/m²

Total: 10€/m² avec un plafond à 1 Mois de Loyer charges comprises